



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 JUILLET 2023

Le 03 juillet 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Evelyne LEROY, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

William GUILLARD À Cécile GALHAUT, Christian LETEURTRE À Marie-Claude BEAUFILS, Josiane POINFOUX À Elisabeth BIDEAUX, Charles LENOIR À Patrick CALLAIS, Juan Carlos VEGAS À Monique COURSELLE, Rémy PONTY À Réjan SAUPIN,

Absent(s) :

Béatrice TASSERY

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	20
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

APPEL A PROJETS FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS - AXE 1- UNE BOURSE EN FAVEUR DE L'INGENIERIE DE DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE L'AGE - CM/23/095

Suite à l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés en date du 30 Mai 2023 et à l'engagement de la Ville du Trait dans le processus de labellisation qui permettra de développer et valoriser la qualité des actions en faveur des séniors, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à répondre à un appel à projets dans le cadre du Fonds d'Appui pour des territoires innovants Séniors, dont l'échéance est fixée au **5 septembre 2023**.

Le dossier porte sur l'axe 1 : une bourse en faveur de l'ingénierie de développement d'une politique de l'âge

Cette mission porte sur les 3 catégories suivantes :

1 A - Structuration de la gouvernance en faveur d'une politique de l'âge sur le territoire

- Structuration des instances de gouvernance (comité de pilotage et comité technique) ;
- Organisation d'un séminaire de sensibilisation des élus et des professionnels (en présentiel) ;
- Mise en place d'une stratégie de mise en œuvre, d'un rétroplanning et des modalités de partenariat et de financement pour la suite du déploiement de la politique de l'âge.

2 A – Elaboration d'un état des lieux transversal du territoire

- Animation d'un audit technique visant à réunir différents services de la collectivité et des partenaires locaux afin d'échanger autour des actions mises en œuvre ou à développer dans le territoire autour des 8 thématiques du programme ;
- Rédaction de l'état des lieux statistique et démographique incluant les indicateurs obligatoires pour l'obtention du LABEL « AMI DES AINÉS », et des indicateurs complémentaires utiles à la bonne compréhension des particularités du territoire ;
- Recueil de données générales (Description topographique et géographique du territoire, contexte territorial et environnement institutionnel, données sociologiques, démographiques et économiques du territoire) ;
- Rédaction des huit chapitres thématiques de l'état des lieux du territoire et des sous-chapitres attendus dans le cadre du LABEL « AMI DES AINÉS » :

1. Espaces extérieurs et bâtiments
2. Habitats
3. Transport et mobilité
4. Information et communication

5. Lien social et solidarité
6. Culture et Loisirs
7. Participation citoyenne et emploi
8. Autonomie, services et soins

3 A – Animation et synthèse du diagnostic participatif

- Animation d’ateliers d’habitants âgés permettant de mettre en lumière des pistes d’amélioration du territoire sur la base de leur expertise d’usage ;
- Rédaction de la synthèse et de l’analyse du diagnostic participatif.

Un cahier des charges a été établi afin de solliciter des devis auprès de prestataires répertoriés dans l’annuaire de référencement des prestataires formés à l’accompagnement d’une démarche de type « Ville Amie des Aînés ».

Le montant de la bourse allouée en ingénierie peut être, quelle que soit la taille du territoire lauréat de : **20 000 €** maximum pour l’appui à ces trois catégories.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU la délibération CM/23/076 du 30 Mai 2023 portant adhésion au réseau francophone des villes amies des aînés,

VU l’avis favorable et unanime de la commission Politique de la Ville du 5 juin 2023,

VU l’avis favorable et unanime de la commission Politique Financière et marges de manœuvre du 22 juin 2023,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE D’AUTORISER Monsieur le Maire à répondre à l’appel à projets du Fonds d’Appui pour des Territoires Innovants Séniors sur l’axe 1 -une bourse en faveur de l’ingénierie de développement d’une politique de l’âge pour les territoires, catégories 1A, 2A,3A, dont l’échéance est au 5 Septembre 2023 et à solliciter des devis auprès des prestataires sur la base du cahier des charges ci-joint, ainsi qu’à signer tout document se référant à ce fond d’appui.

Le conseil adopte à l’unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 4 juillet 2023

Patrick CALLAIS,

